

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 28 septembre 2016**

L'an deux mil seize et le vingt-huit septembre à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Sandra AUDRAN, Christelle DESCAMPS, Franck SARRE, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Laurent DESQUIENS, Yannick DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

EXCUSES : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE
Valérie DUBOIS donne pouvoir à Christelle DESCAMPS

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 20 septembre 2016

DATE AFFICHAGE : 20 septembre 2016

SECRÉTAIRE : Laurent DESQUIENS

Pour commencer, M. le Maire rappelle que le dernier conseil remontant au 6 juillet 2016, deux manifestations importantes ont eu lieu entre temps.

- la Fête du 14 juillet : belle participation, succès des animations, du feu d'artifice et du son et lumière
- Braderie du 11 septembre : très réussie, félicitations à l'association Bourghelles En Fête et remerciements pour la forte mobilisation

1 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Sandra AUDRAN souhaite apporter une précision sur l'ordre du jour des NAP du précédent conseil : l'activité Voltige ne rentre pas dans le cadre des NAP mais a lieu dans la plage horaire des NAP. Cette activité extrascolaire n'est donc pas sous la responsabilité de la commune, les enfants sont pris en charge par l'Ecole de Voltige. Une convention entre la mairie et l'Ecole de Voltige est en cours d'élaboration.

Après cette précision, le compte-rendu est approuvé par 16 voix pour.

2 – ACTUALISATION DU TARIF LYS RESTAURATION

A chaque rentrée scolaire, la société de restauration LYS RESTAURATION nous propose une révision de ses tarifs pour les repas de cantine maternelles/primaires. M. le Maire explique qu'il a rencontré la commerciale pour maintenir le prix des années précédentes, l'actualisation initiale faisant apparaître une augmentation 2,27 %.

Il précise que les produits sont sélectionnés selon un processus d'achat de proximité avec des producteurs locaux.

La nouvelle proposition maintient le tarif de 2,43 € par repas. M. le Maire soumet cette proposition au conseil.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer cette nouvelle actualisation maintenant le prix du repas à 2,43 € pour l'année 2016/2017.

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CELLULE ADS

M. le Maire explique qu'antérieurement, les dossiers d'urbanisme étaient étudiés et instruits par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la CCPC a mis en place un service gratuit pour l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les 38 communes. Une 1^{ère} convention détaillant les missions de chacun avait été signée en 2015, il est nécessaire, après un an de fonctionnement, que cette convention soit actualisée.

M. le Maire donne lecture de la convention et évoque les principaux changements :

- les déclarations préalables de faible importance sont laissées à la libre appréciation des communes quant à leur transmission au service ADS.
- Lors de la phase du contrôle des travaux, un onglet « suivi de chantier » est à compléter
- Dans la partie « traitement des actes annexes », le service instructeur demande à la commune de fournir des pièces complémentaires pour les dossiers d'annulation, de transfert et de prorogation.
- A l'initiative du service ADS et selon les besoins exprimés par les communes, des sessions de formation seront organisées et animées par les membres du service intercommunal

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

4 – NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

De nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN sont proposées au conseil municipal :

- Adhésion de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, PHALEMPIN, DENAIN, (Nord) avec transfert des compétences « EAU POTABLE »
- Adhésion des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION, VIS-EN-ARTOIS, BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER avec transfert des compétences « EAU POTABLE » et « DEFENSE EXTERIEURE CONTE L'INCENDIE »
- Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Condé avec transfert des compétences « ASSAINISSEMENT COLLECTIF », « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » et « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »
- Adhésion des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES avec transfert de la compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces adhésions.

5 – NOUVELLE AFFILIATION AU CDG

Le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. M. le Maire rappelle les principales missions du CDG et soumet cette affiliation pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette affiliation.

6 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SALLE

M. le Maire explique que nous avons reçu deux demandes de remboursement d'acompte suite à des annulations de salle :

Une 1^{ère} annulation pour la salle communale vient d'une famille bourghelloise qui a rencontré de graves soucis de santé qui ont engendré l'annulation définitive de la soirée - une 2nde annulation a été demandée pour la salle Brassens, les enfants de la locataire lui avaient parallèlement préparé une surprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des deux acomptes de salle à hauteur de 215 € pour la salle communale et 70 € pour la salle Brassens.

7 – CHOIX DES EMPLACEMENTS DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En juillet dernier, la commune avait proposé des emplacements pour les futurs points d'apport volontaire. Il est nécessaire d'entériner ces emplacements pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire rappelle les emplacements choisis antérieurement et soumet au conseil municipal la validation de ces emplacements. Un seul problème se pose pour l'emplacement de la place où le camion rencontrerait des difficultés pour manœuvrer. Un essai sera prochainement effectué pour confirmer cet endroit.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, prend acte des emplacements suivants comme points d'apport volontaire :

- 1- En bas de la rue Barthou au niveau du virage à gauche
- 2- Au calvaire route de Wannehain
- 3- Salle communale (à confirmer)
- 4- Au délaissé entre Bourghelles et Bachy
- 5- Au bout de la rue Delbassée au niveau du délaissé pour se rendre sur Cobrieux ou Genech

M. le Maire souhaite apporter des éléments complémentaires sur les changements prévus en 2017. On avait évoqué lors du précédent conseil municipal les problématiques de cette perte de service. M. le Maire était intervenu pour manifester son mécontentement sur les éléments de communication insuffisants quant à la nouvelle collecte des verres, il lui a été confirmé que des actions de communication seront menées par la CCPC dans les mois à venir. Il précise enfin que c'est l'entreprise ESTERRA qui a obtenu le marché de collecte à compter du 1^{er} janvier 2017,

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance
Laurent DESQUIENS

Le Maire,
Alain DUTHOIT